Mettre en œuvre un Contrat de Performance Energétique (CPE) lors de la rénovation énergétique d'un bâtiment - Niveau 2

Vous souhaitez garantir les économies financières lors de travaux de rénovation de vos bâtiments public ?
Code module : BATIME04
Mis à jour le : 25/01/2024

93%
des stagiaires recommandent cette formation

Objectifs de formation

Mettre en œuvre un Contrat de Performance Energétique lors de la rénovation énergétique d'un bâtiment

Durée

8h

Public

Responsables ou chargé d'opération bâtiments tertiaires publics

Pour les sessions organisées en région, la priorité sera donnée aux participants de la région organisatrice.

La Mission HANDICAP de l'ADEME est à votre écoute pour l'accueil et la formation des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Nous contacter pour toute demande.

Pré requis

- Connaitre les règles de marché public, les bases de l'énergétique d'un bâtiment.
- **Avoir suivi le niveau 1 de la formation : Connaître les fondements d'un Contrat de Performance Energétique (CPE) - Niveau 1 (BATIME03)**
- Priorité aux stagiaires de la région organisatrice

Tarif

Coûts pédagogiques pris en charge par l'ADEME

Toute absence non justifiée sera facturée comme précisé dans l'article 4 de nos conditions générales de vente.

Programme

- Le cahier des charges de consultation
- La conduite du dialogue compétitif
- Engagements contractuels
- Contrôle des travaux
- Mesures et vérifications : métrologie et paramètres
- Phase de suivi
- Les aides
- Évaluation de la formation

Modalités pédagogiques

Exposés et témoignages

Modalité d'évaluation

Evaluation de satisfaction par questionnaire

Equipe pédagogique

Jean Leroy

Prochaine(s) session(s)

Il n'y a pas de sessions programmées à ce jour